

Connexions

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 2 Numéro 9

Septembre 2002

THE MANITOBA
HUMAN RIGHTS
COMMISSION



LA COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU MANITOBA

Visitez notre site Web à l'adresse
suivante : www.gov.mb.ca/hrc

Planification en cours de la Conférence des jeunes sur les droits de la personne 2002



La Conférence des jeunes sur les droits de la personne a commencé à guichets fermés l'année dernière au Centre Culturel Franco-Manitobain.

Encore une fois, les étudiants de toute la province ont été invités à participer à la Conférence des jeunes sur les droits de la personne le 6 décembre 2002. Cette conférence d'un jour, qui vise à souligner la Journée des droits de l'homme, comprend des ateliers sur des questions de droits de la personne concernant les jeunes.

Madame Cheryl Dumont, organisatrice de la Conférence, essaie d'assurer l'équilibre entre son travail comme agente des droits de la personne et l'organisation de la Conférence.

« Nous avons écrit à toutes les écoles secondaires (du S1 au S4) de la province pour les informer de la Conférence. Nous avons également encouragé ceux qui désirent y participer à inviter les étudiants qui y participeront à se présenter à un concours de vidéos. »

L'année dernière, l'école communautaire Aurèle Lemoine a gagné le prix de la meilleure vidéo et a reçu un bon-cadeau de 1000 \$ de Advance Electronics. Cette année, la date limite d'inscription est fixée au 18 octobre, et la date limite de présentation des demandes, au 15 novembre 2002.

Dix écoles se sont déjà inscrites et les places sont limitées. Les écoles seront inscrites par ordre d'arrivée.

Selon Madame Dumont, c'est facile de faire participer les étudiants. Ce qui est difficile, c'est de trouver des fonds. L'année dernière, la Commission a bénéficié de l'appui généreux de nombreux commanditaires. Certains d'entre eux ont encore accepté de participer cette année. Par exemple, la Manitoba Metis Federation a généreusement financé le dîner et les pauses de la Conférence de 2002.

Pour obtenir plus de renseignements sur la Conférence, veuillez appeler Madame Cheryl Dumont (945-3021) ou Madame Beatrice Watson (945-7653).

Les droits en question La retraite facultative par Janet Baldwin, présidente

Étant donné les propos discriminatoires fondés sur l'âge tenus après que notre premier ministre ait annoncé qu'il ne se représenterait pas pour un autre mandat, il est peut-être temps d'étudier la question de l'égalité des chances en matière d'emploi après ce qui est considéré comme l'âge typique de la retraite.

Peu de gens se rendent compte du fait, qu'au Manitoba, on enfreint le *Code des droits de la personne* lorsqu'on exige d'une personne qu'elle prenne sa retraite à un certain âge. Cela vient probablement du fait que ce n'est pas le cas dans certaines autres provinces. Par exemple, en Ontario, la protection contre la discrimination fondée sur l'âge en matière d'emploi n'est en vigueur que de 18 à 65 ans.

Au Manitoba, une exception du *Code* permet la retraite obligatoire des membres du corps enseignant universitaire à l'âge de 65 ans. Le *Code des droits de la personne* du Manitoba a une compétence suprême sur toutes les autres compétences provinciales, à moins qu'une loi particulière ne prévienne expressément le contraire. Les modifications aux lois régissant les universités le précisent et permettent aux universités du Manitoba de négocier la retraite obligatoire dans leurs conventions collectives. La Commission n'a donc aucune compétence dans ce contexte, bien qu'elle n'accepte certainement pas la discrimination.

En dehors de cet exemple, pour imposer la retraite obligatoire au travail qui relève de la compétence du *Code*, un employeur doit établir que cette discrimination fondée sur l'âge est raisonnable dans les circonstances.

Les mentalités qui perpétuent la discrimination fondée sur l'âge au Manitoba persistent dans notre société tout entière. En dehors du domaine de l'emploi, ces mentalités représentent également une préoccupation particulière en ce qui concerne les services, comme les soins de santé. Les personnes âgées dans notre province ne peuvent se prévaloir de l'égalité des chances tant que ce type de stéréotypes continuent de compromettre la reconnaissance de la valeur et de la dignité de chaque membre de la famille humaine.

Rappel des événements du 11 septembre au Jardin international de la Paix

Un an après les événements tragiques du 11 septembre 2001, de nombreuses personnes ont cherché à montrer l'importance de la paix tout en rendant hommage à ceux qui ont péri. Une cérémonie commémorative a eu lieu au Jardin international de la Paix pour satisfaire ce besoin. Des dirigeants de l'État du Dakota du Nord et du Manitoba, dont Madame Sue Hemphill, agente des droits de la personne de la Commission, ont assisté à cette cérémonie.



Une couronne offerte par l'Association internationale des pompiers a été déposée près des poutres du World Trade Centre.

« Je sais que les gens se sont rappelés de cette journée de bien des façons dans le monde entier. C'était bien de voir des Manitobains et des représentants du Dakota du Nord se réunir sous le magnifique ciel bleu du Manitoba avec un désir commun de paix », a-t-elle dit.

On a lu le nom des victimes du Manitoba et du Dakota du Nord. Le premier ministre, Monsieur Gary Doer, a dévoilé une plaque commémorative du 11 septembre qui sera placée dans un cairn fait de poutres provenant du World Trade Centre. Ce monument deviendra un élément permanent du Jardin international de la Paix.

Ont également assisté à cette cérémonie Monsieur Jack Dalrymple, le lieutenant-gouverneur du Dakota du Nord, Monsieur Eugene Tadie, le consul des États-Unis à Winnipeg, et l'honorable Rey Pagtakhan, le ministre canadien des Anciens combattants.

Réservez votre place dès maintenant. Atelier sur l'emploi le 30 octobre 2002

Il s'agit d'un atelier interactif d'une journée au cours duquel seront traitées de nombreuses questions sur l'emploi, notamment :

- La discrimination – Qu'est-ce que la discrimination?
- L'adaptation aux besoins spéciaux – Comprendre les nouveaux règlements et s'y conformer, et comprendre les nouvelles responsabilités et les assumer.
- Harcèlement - Comprendre ce qu'est le harcèlement et pourquoi et comment l'éviter sur les lieux de travail.
- Demandes préalables à l'emploi - Que pouvez-vous demander et que ne pouvez-vous pas demander?
- Le processus de plaintes – Comment la Commission traite-t-elle les plaintes?

L'Atelier sur l'emploi permet de donner à ceux qui y assistent les toutes dernières données sur les droits de la personne en matière d'emploi. De la documentation imprimée sera peut-être distribuée. Les droits de participation à ce séminaire sont de 75 \$, et ce, aux fins du recouvrement des coûts seulement. Un dîner et deux pauses sont compris.

Date : le mercredi 30 octobre 2002

Lieu : Hôtel Norwood, 112, rue Marion

Heures : de 8 h 30 à 16 h

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez composer le 945-5815 ou le numéro sans frais 1 888 884-8681.

Le festival de folk de Brandon a été consacré aux droits de la personne

Le huitième festival annuel de folk, de musique et d'art de Brandon qui a eu lieu les 27 et 28 juillet a été consacré aux droits de la personne. Les participants à la foire communautaire incluait des groupes œuvrant dans un grand nombre d'aspects des droits de la personne, dont les droits des travailleurs et des étudiants, les droits des femmes et des familles, et la poursuite des droits des personnes qui vivent dans les pays en développement.



Madame Sue Hemphill, agente des droits de la personne du Manitoba, était présente pour donner de l'information et répondre aux questions.



Madame Ruth Moody, du trio de chanteurs folk, The Wailin' Jennies, s'est arrêtée au kiosque d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

Offre d'emploi

Agent ou agente des droits de la personne, HO2
Poste À DURÉE DÉTERMINÉE de 0,7 à une année
Justice Manitoba, Commission des droits de la personne
Winnipeg (Manitoba)
Veuillez présenter votre candidature par écrit d'ici le 8 octobre 2002 à l'adresse suivante : Annonce n° 9512
Justice Manitoba, Ressources humaines
405, Broadway, bureau 910, Winnipeg (Manitoba) R3C 3L6 Téléc. : (204) 945-3764